



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

intérieur, outre-mer et collectivités territoriales : services extérieurs

Question écrite n° 67399

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le laboratoire de toxicologie de la préfecture de police. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'organisation et les effectifs de cet organisme.

Texte de la réponse

Le laboratoire de toxicologie de la préfecture de police (LTPP) constitue un des deux laboratoires de l'Institut national de police scientifique de la capitale, l'autre étant le laboratoire de police scientifique de Paris (LPS 75). Sous l'autorité d'une directrice adjointe, il s'articule en deux sections opérationnelles, l'une consacrée à la toxicologie, l'autre aux analyses de stupéfiants. Les prestations de soutien, qu'il s'agisse de la gestion administrative, de l'informatique ou de la communication, sont en partie couvertes en liaison avec le LPS 75, dans un esprit de mutualisation annonçant la fusion future des deux structures. Les effectifs du LTPP ont enregistré une légère progression. De 32 en 2005, ils avaient fléchi à 27 en 2008, mais atteignent désormais 35 personnes, dont 26 scientifiques. Bien qu'installé dans des locaux devenus inadapés, pour lesquels un relogement est activement recherché, le LTPP dispose de matériels particulièrement performants. Des investissements lourds, dont plus de 600 000 euros, arriveront au début du printemps 2011, lui permettront de disposer d'un plateau analytique complet en toxicologie, offrant la possibilité de répondre aux saisines les plus complexes en déployant toutes les techniques en vigueur. Bénéficiant de moyens matériels importants et d'effectifs en hausse, le LTPP affiche une activité soutenue et reconnue pour sa qualité : en 2010, avec 4 823 dossiers traités, correspondant à 7 801 scellés analysés, elle a progressé de 5,5 % par rapport à 2009 ; son activité de toxicologie bénéficie depuis début 2011 d'une accréditation par le COFRAC (comité français d'accréditation).

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67399

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12180

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4513